

ACTES

Semaine du

développement durable

31 mars - 5 avril 2008



L'agriculture durable pour TOUS

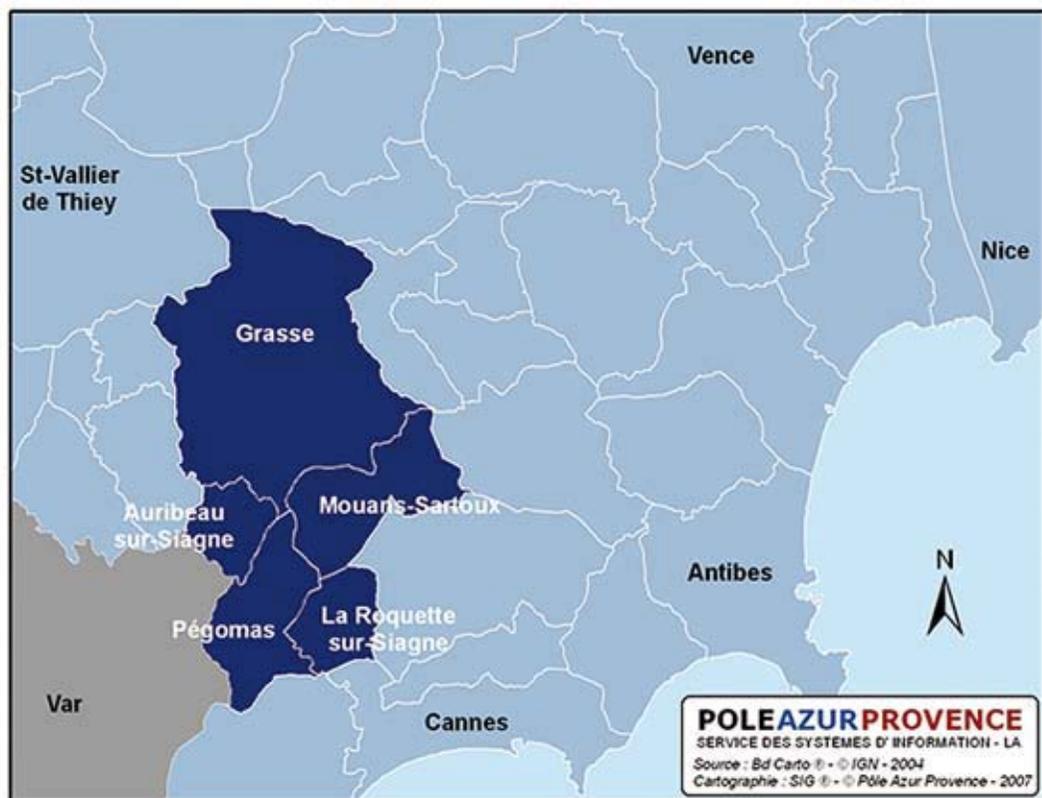
 Le Conseil
Développement

 POLE AZUR
PROVENCE
COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION



alliance
provençale





La **Communauté d'Agglomération Pôle Azur Provence**, créée en 2002, regroupe 5 communes : Auribeau sur Siagne, Grasse, Mouans-Sartoux, Pégomas, La Roquette sur Siagne. Grâce à cette intercommunalité, les communes mutualisent leurs moyens pour améliorer la qualité de vie des 71 373 habitants du territoire dans les domaines suivants : Action économique, Tourisme, Aménagement du territoire, Déplacements, Environnement, Habitat, Politique de la Ville, Culture, Sports, Collecte et traitement des déchets.





Edito

Jean-Pierre Leleux

Président du Pôle Azur Provence, Sénateur-Maire de Grasse

L'identité du Pays de Grasse s'est forgée autour de son patrimoine rural et de ses spécificités : les plantes à parfum, le mimosa, l'oléiculture, ... Ainsi, l'agriculture faisant partie intégrante du territoire, son maintien constitue un enjeu majeur d'un point de vue économique, environnemental et social. C'est pourquoi, en octobre 2005, le Pôle Azur Provence et la Chambre d'agriculture des Alpes-Maritimes se sont associées pour travailler en partenariat sur l'élaboration d'une charte agricole périurbaine dont l'objectif premier est le maintien de l'agriculture sur notre territoire.

Cette Charte est issue d'une véritable démarche de concertation entre élus, agriculteurs, experts du monde agricole, institutionnels et constitue l'aboutissement d'un travail partenarial de qualité mené durant plus d'un an. Elle a été signée le 9 novembre 2007 entre le Pôle Azur Provence, la Chambre d'agriculture, le Conseil Général des Alpes-Maritimes et l'Etat. La Charte propose un programme d'actions concrètes s'articulant autour de 3 axes majeurs :

- Renforcer le rôle économique des exploitations agricoles
- Reconnaître et prendre en compte l'agriculture dans l'équilibre et la gestion du territoire
- Favoriser le rapprochement entre agriculteurs et acteurs du territoire

Dans ce troisième axe, l'action « sensibiliser les scolaires et le grand public à l'agriculture sur le territoire du Pôle Azur Provence » doit permettre de restaurer un lien entre agriculteurs et citoyens urbains de plus en plus déconnectés des activités rurales.

C'est dans ce cadre que le Pôle Azur Provence a souhaité s'engager dans la Semaine du Développement Durable 2008 ayant pour thème national « Productions et consommations durables ». En effet, il est important de comprendre nos modes de production et de consommation : lorsque nous achetons un produit, nous achetons aussi les conditions de travail de ceux qui produisent, les conditions de fabrication et d'évolution et de destruction du produit et donc leur impact sur notre planète et l'être humain.

C'est pourquoi la Communauté d'agglomération a décidé de mettre à l'honneur cette année le compostage, la découverte des exploitations agricoles du territoire et informer les citoyens sur des thématiques d'actualité : l'agriculture bio, raisonnée et le commerce équitable au travers de débats animés par le Conseil de Développement. Ces débats ont suscité un vif intérêt auprès de la population. C'est ce que vous découvrirez dans les différents actes qui ont pour objectifs de répondre aux attentes de nos concitoyens, consom'acteurs de plus en plus avertis !



Programme



4 Ateliers « découverte du compostage » animés par M. LEINEN, adhérent de l'AMAP Désir de bio (Valbonne).



-> 1 atelier « Fertilisation du sol et BRF » à destination des exploitants agricoles le 21 février 2008 au Pôle Azur Provence.

23 participants

-> 3 ateliers « découverte du compostage » à destination du grand public les 1er, 2 et 3 avril 2008 à Pégomas, Plan de Grasse, Mouans-Sartoux.

70 participants

Visites scolaires des exploitations agricoles du 31/03 au 04/04

En amont des visites, intervention de l'association Agribio 06 pour préparer les élèves aux visites d'exploitations (présentation de 2 ateliers sur l'agriculture biologique et la saisonnalité des produits).

Au total, **6 écoles soit 8 classes de CM1/CM2 et le CLSH de Pégomas** ont participé.



Agriculteurs accueillant les enfants

31/03

Les Jardins de la Vallée de la Siagne à Mouans-Sartoux

M. Di Certo, mimosiste à Mouans-Sartoux

01/04

M. LANTERI, éleveur de brebis à la Roquette/Siagne

M. ORSO, maraîcher en mode raisonné à Cannes La Bocca

02/04

Les Jardins de la Vallée de la Siagne à Mouans-Sartoux

03/04

M et Mme MAURE, apiculteurs à St Cézaire/Siagne

04/04

M. FEDERZONI, maraîcher bio à Grasse

Samedi 5 avril 2008 à destination du grand public

De 9h30 à 10h30 : Visite d'une exploitation agricole parmi 3 au choix : M. ORSO (maraîchage raisonné), M. FEDERZONI (maraîchage bio), M. GIORGIS (oléiculteur). Environ **50 participants**



11h A la Bastide du parfumeur. Plus d'une **centaine de participants**



Débat sur « les modes d'agriculture durable », animé par le Conseil de Développement et avec l'intervention d'Agribio 06, Artisans du monde (commerce équitable), la CODEA Coopérative d'Élevage d'Auxilliaires (Protection biologique intégrée).

Intervention de M. ASCHIERI et de M. LE BLAY

Dégustation des produits du terroir du « Marché de nos collines »



Visite guidée du site de la Bastide du parfumeur





Le mot du CDD

Henri ALUNNI

Président du Conseil de Développement

Dans le cadre de la Charte Agricole élaborée par la Communauté d'Agglomération du Pôle Azur Provence, le Conseil de Développement, en partenariat avec les acteurs locaux et les services intercommunaux, anime des débats participatifs liés à « La sensibilisation des jeunes et du grand public à l'agriculture sur le territoire du Pôle Azur Provence ».

Son objectif est de favoriser l'émergence d'une prise de conscience et d'une mobilisation citoyennes autour des enjeux de l'agriculture à travers des temps d'échanges entre exploitants, membres de la société civile, citoyens jeunes et adultes, représentants politiques...

Cette action a également vocation à recueillir les attentes de nos concitoyens et à conforter les propositions du Conseil de Développement pour le développement d'une agriculture durable sur notre territoire de vie.

Tout au long de la semaine, des jeunes et des adultes ont pu visiter des exploitations agricoles de l'agglomération.

Ces visites ont permis de découvrir les différentes productions locales (maraichage, apiculture, oleiculture, etc) mais aussi d'échanger avec les exploitants sur le métier d'agriculteur, les modes de productions et de commercialisation.

Le samedi, des débats participatifs ont réuni citoyens, membres du Conseil de Développement, élus et experts locaux sur les thèmes de l'agriculture biologique, de l'agriculture raisonnée et du commerce équitable. Ils ont ainsi envisagé ensemble des solutions concrètes pour mieux connaître et reconnaître l'agriculture locale sur notre territoire.

C'est le fruit de leurs réflexions et propositions que nous vous proposons de découvrir à travers ces Actes. Bonne lecture !

Les Conseils de Développement

Les Conseils de Développement sont des instances consultatives qui rassemblent des représentants des milieux économiques, sociaux, culturels et associatifs d'un territoire intercommunal. Institués par la loi du 25 juin 1999 d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire dite « Loi Voynet » (Article 26), ils participent à l'élaboration et au suivi des projets des communautés d'agglomération et des pays à travers la formulation d'avis et de propositions au titre de la société civile.

Instances participatives innovantes, ils relient les citoyen(ne)s aux institutions intercommunales dans un esprit d'interactivité. Ils participent également à promouvoir une nouvelle citoyenneté à l'échelle des agglomérations pour construire de nouvelles «communautés d'intérêts».

Actuellement, il existe environ 500 Conseils de Développement en France fédérés dans un réseau national, en régions voire au niveau des départements. Ils mobilisent près de 40 000 bénévoles.

Le Conseil de Développement du Pôle Azur Provence a été créé en 2003 et compte actuellement 68 représentants de la société civile locale.



Conseil de Développement du Pôle Azur Provence

57, avenue Pierre Séward
06130 Grasse

Tél : 04 97 01 12 84

Fax : 04 97 01 12 86

Email : cdd@poleazurprovence.com



Actes



Attentes et propositions des citoyens du Pôle Azur Provence issues de la concertation du 5 avril 2008

Avant-propos Qu'est-ce qu'une agriculture durable ?

La vocation première de l'agriculture est de nourrir les Hommes. Le bilan des systèmes agricoles, mis en place notamment par la révolution verte, ne donne pas les résultats escomptés. Partant de ce constat, il s'agit de rechercher une dynamique entre nature et agriculture, afin d'augmenter durablement les volumes et la qualité des productions. C'est cela l'agriculture durable.

Dans la nature tout est lié, de ce fait la Charte Agricole découle de la Charte Intercommunale pour l'Environnement. Pour préserver notre alimentation, il faut préserver la qualité de l'eau et de l'air... Dans la société nous sommes tous liés. Pour faire son marché, il faut des producteurs. Pour vivre en paix, il faut que tout le monde mange à sa faim... L'enjeu est complexe, il est au carrefour des piliers du développement durable : l'environnement, l'économie et le social. En pensant globalement et en agissant localement, nos pistes de solutions sont autant de pas vers la pérennité de notre société.

Comment produire durablement ?

Comment éviter les contaminations chimiques et favoriser les solutions écologiques ?

- Arrêter d'utiliser des herbicides sur les bords de routes et de chemins. Cela engendre un risque de contamination des terres, des eaux et notamment des exploitations et des jardins Biologiques. Selon les routes, l'entretien dépend des communes ou du Conseil Général. Il appartient donc aux différentes collectivités de changer leurs techniques

- Sensibiliser le grand public, dans toutes les catégories sociales, au jardinage durable.
- ✚ Au printemps, dans les boîtes aux lettres des propriétés qui ont un jardin, mettre une plaquette d'information sur les conséquences de l'utilisation de traitements chimiques et sur les alternatives écologiques.
- ✚ Inciter les jardiniers amateurs à participer à des ateliers pratiques de jardinage biologique (comme par exemple ceux de la Bastide du Parfumeur).
- Rendre les phéromones, les insectes et les solutions biologiques accessibles aux particuliers notamment en facilitant leur commercialisation.
- ✚ Aider les entreprises qui produisent ou commercialisent des solutions Bio ou « raisonnées » en modifiant les lois qui freinent leur développement.
- Contribuer au financement de la recherche sur les techniques d'agriculture durable

Comment répondre à la demande grandissante de produits de qualité et de proximité ?

- ✚ Préserver les terrains cultivables en agriculture biologique.
- ✚ Maîtriser le foncier pour permettre à de nouveaux exploitants de s'implanter sur le territoire intercommunal.
- Inciter les citoyens à participer d'avantage aux concertations sur l'aménagement du territoire (PLU, SCOT...).

Comment distribuer équitablement ?

- ✚ Faire en sorte qu'il y ait sur les marchés plus de produits issus de l'agriculture (raisonnée et Bio) locale et de produits des filières du commerce équitable.
- Avoir accès à une AMAP (Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne) près de chez soi.
- ↔ Coupler AMAP et commerce équitable Nord-Sud.
- Aider les emplois des associations de distribution (AMAP, groupement d'achat...) comme cela se fait pour les associations d'insertion.

- Mettre à disposition des locaux pour entreposer et distribuer des produits Bio et/ou équitables. Les communes et l'agglomération doivent aider les petits commerces ou les associations de distribution de produits Bio et/ou équitables pour pallier à la concurrence des grandes surfaces.
- Favoriser sur le territoire de l'intercommunalité la création d'espaces de ventes directes et les coopératives de distribution (comme, par exemple, Le Marché de nos collines du Rouret).
- Continuer la sensibilisation des scolaires à l'équité dans le commerce.



Le Marché Paysan de Pégomas

De façon générale, pour répondre aux questionnements (notamment techniques), il y a une forte demande de forums d'échanges avec des experts. Les citoyens du Pôle Azur Provence ont aussi exprimé leur besoin d'un lieu où puisse être organisé régulièrement des séances de concertation.

En attendant un prochain rendez-vous, vous pouvez contacter les experts présents lors du forum du 5 avril 2008 :

Agriculture biologique

AGRIBIO 06

Monsieur FABRE - 169 chemin de Bonson - 06830 Gillette

Tél : 04 92 08 07 95 - Email : fabrebio@aol.com

Agriculture raisonnée

CODEA / CREAT Chambre d'Agriculture

Monsieur TRASTOUR / Monsieur LANZA

MIN Fleurs 17 - Box 85 - 06296 Nice cedex 3

Tél. : 04.93.18.45.00 - Email : general@alpes-maritimes.chambagri.fr

Commerce équitable

Artisans du Monde

Madame LEGAY et Monsieur GEORGES

13, rue Amiral de Grasse - 06000 Nice

Tél : 04 93 16 86 50 - Email : nice@artisansdumonde.org



Remerciements



La Communauté d'Agglomération du Pôle Azur Provence et son Conseil de Développement remercient pour leur participation :

- Monsieur FABRE, AGRIBIO 06
- Monsieur TRASTOUR, CODEA
- Madame LEGAY et Monsieur GEORGES, Artisans du Monde
- M. Jean-Jacques LEINEN, animateur de la formation compostage, adhérent de l'AMAP « Désir de bio » à Valbonne
- l'ensemble des citoyens qui se sont mobilisés pour les débats

La Communauté d'Agglomération du Pôle Azur Provence et son Conseil de Développement remercient également pour leur soutien et leur implication :

- Les élus et les services de la Communauté d'agglomération Pôle Azur Provence et des communes d'Auribeau-sur-Siagne, Grasse, Mouans-Sartoux, Pégomas et La Roquette-sur-Siagne
- La Bastide du Parfumeur
- Toutes les associations locales partenaires
- écoHérence

Remerciements également aux exploitants agricoles qui ont accueilli les scolaires et le grand public :

- Les Jardins de la Vallée de la Siagne, réseau les Jardins de Cocagne en maraîchage bio à Mouans-Sartoux
- M. Di Certo, mimosiste à Mouans-Sartoux
- M. LANTERI, éleveur de brebis à la Roquette/Siagne
- M. ORSO, maraîcher en mode raisonné à Cannes La Bocca.
- M et Mme MAURE, apiculteurs à St Cézaire/Siagne
- M. FEDERZONI, maraîcher bio à Grasse





Tous les deux,
c'est pour la Vie...

Charte Intercommunale pour l'Environnement

2006 > 2011

